

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE
Des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Pôle de Rassemblement Syndical e.i.L. Convergence



SNCA e.i.L. Convergence
5 Rue de Clisson 75013 PARIS



ACTION ET DEMOCRATIE
142 Rue de Rivoli 75001 PARIS

Peut-on concevoir l'Ecole de la République fonctionnant avec les seuls enseignants ? Il y faut aussi un fort contingent de personnels d'administration pour organiser la répartition des élèves, leur accueil dans le réseau des établissements scolaires et aussi dans l'établissement particulier qui reçoit chacun d'entre eux. De même, il faut assurer la gestion financière et comptable de cette immense structure qu'est l'Education Nationale.

Pourtant, qui prend en compte sérieusement les personnels administratifs de l'Education Nationale ?

Les gouvernements successifs qui sous prétexte de diminuer les charges incombant à l'Etat, font des coupes sombres dans les effectifs de ces personnels ? Mais il faut bien faire marcher la maison, d'où ces dérives permanentes qui font exécuter les tâches relevant des qualifications de la catégorie A par des personnels de catégorie B et de la catégorie B par ceux de la catégorie C, en échange d'une faible indemnité non prise en compte pour la retraite et sans formation ...

Les organisations syndicales prétendent représentatives qui laissent sans broncher s'effectuer des économies sur le dos des personnels administratifs depuis des années en même temps qu'elles laissent s'accroître la charge de travail qui leur incombe ?

Les personnels administratifs, et plus particulièrement les ADJENES, ont pourtant des revendications dont ils veulent qu'elles soient prises en compte rapidement :

- D'abord l'abandon du gel du point d'indice
- La revalorisation immédiate et substantielle des rémunérations avec une plus forte amplitude de cette augmentation salariale pour la catégorie C
- Le respect des qualifications donc des responsabilités de chacun dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées
- La mise en place de structures de remplacement pour les personnels administratifs en congé réglementaire
- Le respect de leur droit à mobilité, en particulier à mutation
- L'organisation de la formation de prise de poste de façon continue et avec le souci de prendre en compte les besoins réels des personnels recevant cette formation
- La lutte contre la précarité en élargissant le recrutement et, dans l'immédiat, en faisant mieux fonctionner l'application de la loi de 2012
- Le retour à la possibilité de prendre sa retraite à l'issue de 37,5 annuités validées comme cotisation
- La reconnaissance par l'Institution que les personnels administratifs sont indispensables à la réussite des élèves

Le SNCA e.i.L. Convergence, en présentant soit seul, soit avec Action & Démocratie, des listes académiques et nationales pour défendre les personnels administratifs, se réclame d'un syndicalisme Efficace, Indépendant et Laïque en rupture avec le syndicalisme administratif et cogestionnaire qui valide par sa complicité de fait la politique d'austérité qui appauvrit les travailleurs y compris ceux de l'Education nationale.

Participer aux scrutins qui se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre est l'occasion de rompre, comme Action & Démocratie et le SNCA e.i.L. Convergence le font, de rompre avec un syndicalisme à bout de souffle qui au lieu de défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs se préoccupe de donner aux membres de ses directions des rentes de situation !